

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **19 novembre 2007**

Décision n° **B-2007-5696**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Acquisition de six lots de copropriété à usage de greniers dépendant de l'immeuble situé 10, rue Marignan et appartenant à la SARL L'Immobilière des Canuts

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 12 novembre 2007

Compte-rendu affiché le : 20 novembre 2007

Présents : MM. Bret, Da Passano, Dumont, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Calvel, Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pilonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, M. David, Mme Rabatel, M. Blein.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Pedrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Lambert, Malaval, Mme Gelas (pouvoir à M. Blein), MM. Daclin, Laurent, Mme Vessiller (pouvoir à M. Buna), MM. Crimier (pouvoir à M. Abadie), Passi (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : M. Charrier, Mme Elmalan, MM. Vesco, Duport, Mme Mailler.

**Bureau du 19 novembre 2007****Décision n° B-2007-5696**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Acquisition de six lots de copropriété à usage de greniers dépendant de l'immeuble situé 10, rue Marignan et appartenant à la SARL L'Immobilière des Canuts**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 8 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine a acquis divers lots de copropriété dépendant de l'immeuble situé 10, rue Marignan à Lyon 3° ainsi que les 478/1 000 des parties communes attachés à ces lots en vue de la constitution d'une réserve foncière permettant la mise en œuvre du programme local pour l'habitat.

Elle se propose aujourd'hui d'acquérir six lots de copropriété à usage de greniers dépendant du même immeuble et constituant les lots n° 90 à 95 ainsi que les 24/1 000 des parties communes attachés à ces lots.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, lesdits biens cédés libres de toute location ou occupation seraient acquis au prix de 9 000 €, conformément à l'avis de France domaine ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition de six lots de copropriété à usage de greniers constituant les lots n° 90 à 95 dépendant de l'immeuble situé 10, rue Marignan à Lyon 3° et appartenant à la SARL L'Immobilière des Canuts.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer le compromis susvisé ainsi que les différents actes à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1212 le 10 janvier 2007 pour la somme de 20 000 000 €.

**4° - Le montant** à payer en 2008 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824 - opération 1212 à hauteur de 9 000 € pour l'acquisition et de 800 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,